



SALLE POLYVALENTE

Règlement de location

Contact:
Mme HOARAU Madeleine
06.65.22.81.99



Pour chaque location un engagement précisant la durée et le prix est signé entre la commune et le locataire.

Capacité de la salle limitée à 120 personnes.

Le locataire doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

Un constat de l'état des lieux sera effectué en présence des deux parties à la remise et à la restitution des clefs. Toute détérioration devra être signalée.

Une caution de 500 € sera versée à la signature de l'engagement lors de la réservation.
La caution sera restituée après le contrôle, si l'état des lieux final est conforme à l'état initial.

Toute détérioration ou malpropreté des locaux entraîne une retenue sur cette caution, équivalente aux frais de remise en état. Des dégâts importants donneraient lieu à une facturation supplémentaire, à la charge du locataire responsable.

La Mairie et l'École se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident survenu dans la cour de l'école attenante à la salle polyvalente, pendant le week-end.

Une petite cuisine est comprise dans la location de la salle polyvalente. Elle comprend 1 gazinière, 2 grands réfrigérateurs, un évier, une table. Elle devra être rendue propre et les réfrigérateurs vides.

La location de la cuisine de la cantine se fait avec un traiteur, il sera demandé une somme de 65 €. (pas d'accès au congélateur)

Les particuliers louant la cuisine devront obligatoirement donner le nom et l'adresse de leur traiteur et demander à celui-ci de nous fournir une attestation d'assurance.

- ▶ Les locataires devront préciser le nombre de tables et de chaises nécessaires à la manifestation. Celles-ci seront sorties par les femmes de service. En aucun cas, il ne sera autorisé de pénétrer dans le local de stockage pour prendre du matériel supplémentaire.
- ▶ En partant, laissez la salle propre. Emmenez tout ce qui est verres, cannettes, cartons, etc..... au tri sélectif. Les déchets, qui ne vont pas au tri sélectif, devront être mis dans un sac poubelle et déposés dans la benne réservée à cet effet.
- ▶ Nettoyez les tables et les chaises. Un contrôle sera effectué par les femmes de services qui assurent le rangement.
- ▶ Nettoyez la salle, les toilettes et la cuisine (Balayer et laver)
- ▶ Veillez à ne pas heurter les murs avec les tables et les chaises, en particulier quand on souhaite libérer l'espace central.
- ▶ Ne rien fixer sur les murs avec clous, punaises, ou papier adhésif (sauf sur le panneau de liège).
- ▶ L'accès à la cour de l'école est strictement interdit. En cas d'accident, la Commune décline toute responsabilité.
- ▶ Le téléphone installé dans cette salle est strictement réservé à l'appel des secours en cas de nécessité.
- ▶ **Merci de bien vouloir respecter l'interdiction de fumer.**

TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

Commune

Location de 24h 240.00€

Location de 48h 420.00€

Montant de la caution 500.00€

Hors commune

Location de 24h 385.00€

Location de 48h 570.00€

Montant de la caution 500.00€

*Ces prix s'entendent chauffage, électricité
et nettoyage inclus*

**Chèque de caution à donner à la réservation.
Paiement de la location réglé la semaine précédant la date de la location de la salle.**